

Le Rappel Républicain

DE LYON

Deuxième Année. — N° 139

Mercredi 18 Mai 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{rs} A 10 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 40 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

RENTREE DE LA CHAMBRE — L'AFFAIRE DE TRAHISON

FAITS DU JOUR

La Chambre des députés a repris le cours de ses séances. Elle a voté le projet de chemin de fer de l'Estaque à Miramas et fixé son ordre du jour. Séance sans intérêt.

On connaît maintenant le texte authentique de la protestation du Pape à propos du voyage de M. Loubet à Rome.

Les arrêts du colonel Marchand sont terminés. Le colonel se propose de publier des lettres confondant les allégations de la presse ministérielle.

L'affaire de trahison continue à faire un bruit énorme. Les journaux publient de nouvelles révélations. Une enquête est ouverte.

Le général Kouropatkine concentre ses troupes à Kharbine qui deviendrait la base de ses opérations.

OPINIONS

LA FRAUDE ELECTORALE

Paris, 16 mai.

Même en considérant la part d'exagération que doivent contenir les doléances de candidats disgraciés, de quelque parti qu'ils se réclament, c'est un fait malheureusement peu contestable que la fraude électorale prend, en France, une extension considérable et systématique.

Peu à peu, les procédés, les expédients et les tours de main familiers à certaines municipalités, et dont la révélation faisait naguère scandale, se sont généralisés.

Il ne faut pas s'étonner. Le reportage criminel développe chaque jour la connaissance et le perfectionnement des roueries du crime. C'est une sorte d'école professionnelle, pour ceux qui sont naturellement prédisposés à profiter de ces nombreux enseignements. La même diffusion des voies et moyens de la tricherie électorale s'exerce, et avec d'autant plus d'efficacité, que la malignité des partis politiques, leur passion, leur appétit au gain semblent se couvrir de la raison d'Etat et de l'intérêt public.

Ajoutez à cela que le gouvernement est un gouvernement exclusif de parti et qu'il est très combatif : qu'il voit grandir autour de lui les forces adverses ; que, les expédients politiques n'étant même plus suffisants pour enrayner la crue de l'opposition, il faudrait qu'il fût composé d'archanges et de saints (ou peut-être de républicains dignes de ce nom, ce qui serait méritoire), pour ne pas céder à la tentation d'abuser des urnes qu'il tient, des listes qu'il prépare, des cartes qu'il distribue, des contingents de police qui lui obéissent, des fonctions qu'il promet, des décorations qu'il décerne et de l'argent qu'il peut répandre, pour corriger à son profit les décisions du suffrage universel.

De sorte que les libres oscillations de l'opinion, c'est-à-dire le jeu régulier des institutions — je ne dirai pas démo-

cratiques, mais parlementaires — est rendu à peu près impossible en France, par l'altération systématique de l'appareil fondamental.

La balance est fautive. Les cartes sont biseautéées. De plus, ce qui n'était jadis qu'exceptionnel devient peu à peu la règle de ce jeu. Quelqu'un voudrait-il affirmer qu'il n'y a pas, en faveur de la fraude ou pour la couvrir, des instructions confidentielles aux préfets et sous-préfets ?

Nous en sommes là. Les indices sont surabondants. De toutes parts, on se plaint du truquage des listes, de l'abus qui est fait des fausses inscriptions et des cartes disponibles qu'elles procurent à la police, pour jeter dans un scrutin des effectifs volants de plusieurs centaines de voix. Les bureaux de vote n'offrent plus partout, au même degré, les garanties qu'on attendait de leur impartiale composition...

Il s'ajoute, en un mot, à toutes pressions morales, séductions pécuniaires et honorifiques, contraintes administratives, violations subtiles du secret du vote, qu'on imputait volontiers aux régimes passés et qui n'ont fait que se multiplier sous celui-ci, toute une série de fraudes matérielles perfectionnées, qui sont de véritables attentats et qui assimilent une élection à une partie de bonneteau avec des tricheurs.

A cette table immonde où le grec dévient riche, le latin, on joue, on triche.

Eh bien, il est temps d'enrayer ! Tout le monde a conscience qu'il n'y a plus de république possible, ni même de parlementarisme acceptable, ni aucune constitution qui vaille, si la base en est fautive, si le principe électif est sophistiqué, dans ses manifestations d'où les lois sont issues.

Les sources de la loi doivent être pures pour que la loi s'impose, sinon elle n'est plus que le fruit méprisable d'une imposture et ceux qui s'arrogent le droit de la faire n'ont plus de titre à aucun respect.

Le rôle le plus pratique et le plus efficace de l'opposition, jusqu'aux élections générales de 1906, devrait être de pourchasser sans relâche la fraude électorale.

Outre que son succès est impossible sans ce nettoyage préalable, c'est un terrain où nul ne peut ouvertement lui résister, sans démasquer aussitôt, par ce fait même, le besoin qu'il a de maintenir le honteux système d'expédients et de tricheries.

D'abord, il faut obtenir partout, dans toutes les communes, des listes électorales absolument irréprochables. C'est la base indispensable, puisque c'est à la fois la seule constatation du droit de vote, la seule possibilité de l'exercer et le seul moyen de contrôle.

Mais ce n'est pas par une mesure de simple savoir-faire qu'il convient de restaurer en France la probité électorale.

Des lois sont nécessaires, édictant des responsabilités et des pénalités autrement sévères et autrement appliquées.

Quelqu'un doit être responsable d'une liste électorale établie de mauvaise foi, avec l'intention évidente de fausser les élections. Il faut que la loi définisse ce quelqu'un, qui ne doit point rester

anonyme. Il faut qu'elle le frappe, comme doit être frappé, dans une République, quiconque ose porter une atteinte si grave et de si graves conséquences au principe même de toute loi, de tout impôt, de toute politique.

Il ne faut pas oublier en effet que, dans une République, l'attentat au Suffrage universel ou au vote du citoyen est exactement assimilable au récidive dans une monarchie.

C'est l'attentat contre le Souverain, et conséquemment, les peines du récidive, encore qu'elles soient capitales, n'auraient rien que de logiques appliquées aux criminels empoisonneurs des sources de la Loi.

Je suis tout à fait d'avis, en principe, de porter les fraudes électorales, non plus au rang des délits, mais au rang des crimes, et de leur appliquer les travaux forcés ou la réclusion, et, par contre, d'enlever aux Chambres le privilège exorbitant d'invalider des élus en contestation.

J'imagine que les fraudeurs, sur qui seraient suspendues des pénalités qui ne badinent point, y regarderaient à deux fois avant de se livrer à ce qui est devenu pour eux un véritable sport.

Si nous voulons faire de la République une réalité bienfaisante et donner à la Démocratie un outillage d'émancipation digne d'elle, il faut que les élections cessent d'être une blague, un marché où l'on vend à faux poids, un jeu de bonneteau où l'on maquille les brèmes.

Une organisation du Suffrage universel s'impose, comme la loi organique fondamentale de toute démocratie. A elle seule, cette loi est en vérité toute la constitution, car le reste n'est qu'accessoires et en découlent.

L'opposition a deux ans devant elle, pour rendre à la République et à elle-même ce signalé service. Les utilisations elle ou attendra-t-elle le mois d'avril 1906 pour improviser, comme toujours, et au prix des mêmes mécomptes, les élections générales de mai ?

J'ai grand peur de trop savoir par avance la réponse.

Georges THIÉBAUD.

Notes Politiques

L'ESPIONNAGE

On ne sait encore exactement à quoi s'en tenir sur l'extraordinaire affaire d'espionnage racontée par le *Matin*. Elle a des invraisemblances colossales, elle tient du roman-feuilleton.

C'est pourquoi nous devons être réservés avant qu'une enquête ne nous ait démontré ce qu'il y a de fondé dans ces racontars.

Mais il y a une chose certaine, c'est que nous devons nous tenir en garde contre l'espionnage, que nos ports, nos places fortes, nos plans de mobilisation, nos secrets militaires de toute nature sont environnés d'espions, d'agents touchés, d'intermédiaires véreux au service des puissances étrangères.

Cela est si vrai que la découverte d'un acte d'espionnage n'excite plus aucune émotion dans les sphères gouvernementales. L'espionnage est à l'état normal et l'on avoue que les plans de nos ports militaires sont connus depuis longtemps des nations voisines. Le port de Toulon, par exemple, n'aurait rien de secret pour l'Italie, car des officiers du génie italien,

déguisés en manœuvres, en maçons, se sont procuré tout ce qui peut intéresser la défense de la place.

Il doit être de même de nos forts des Alpes, construits, en majeure partie, par des manœuvres transalpins, et pour les forts de l'Est où la main-d'œuvre étrangère a été employée dans une grande proportion.

Nous rendons à nos voisins procédé pour procédé, et nous répondons à l'espionnage par le contre espionnage. C'est logique.

Dans le cas présent, une constatation s'impose : C'est la désinvolture avec laquelle les ministères de la guerre et de la marine se déchargent mutuellement de la responsabilité. La marine dit : « Adressez-vous à la Guerre », et la Guerre répond : « Adressez-vous à la Marine ». Pour peu que le dialogue continue longtemps, les espions ont le temps de courir, et nos secrets militaires aussi.

La chasse aux traitres et aux espions est d'ailleurs moins importante pour MM. Pelletan et André que la chasse aux cornelles. — Camille DRAUD.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 mai.

Le conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Loubet, s'est entretenu de l'ordre dans lequel la Chambre doit aborder les diverses interpellations déposées sur son bureau.

Le gouvernement demandera que les séances du vendredi soient réservées aux interpellations. Il demandera également l'accord avec le président de la commission de l'armée que la Chambre commence mardi prochain à poursuivre, avec la plus grande rapidité, l'examen de la loi de deux ans.

LE COLONEL MARCHAND

Une interview. — Révélations sensationnelles en perspective.

Paris, 17 mai.

La *Patrie* a interviewé le colonel Marchand, dont les arrêts expiraient à midi, et qui venait de recevoir la notification de l'acceptation de sa démission. Le colonel déclare qu'il avait le sentiment d'avoir accompli son devoir en ne voulant pas porter l'uniforme et des galons qui ne sont que des instruments de parade ; néanmoins, si la France un jour a besoin de lui, il lui est acquis tout entier.

Le colonel a confirmé que le tsar lui-même avait demandé à ce que Marchand fut adjoint à Kouropatkine, ce qui aurait été de quelque utilité.

Marchand publiera demain une lettre où il expliquera les motifs de sa conduite dans la mesure où il le peut, sans porter atteinte au respect et à la profonde soumission qu'il doit au tsar. Pour confondre ses contradicteurs il lui suffit, dit-il, de publier les lettres officielles échangées entre le ministre et lui.

Le colonel a ajouté qu'il a accompli son acte de démission en toute indépendance, sans le conseil de personne. Il assure qu'il ne ferait rien dans l'avenir dont son passé puisse rougir.

LA PROTESTATION DU PAPE

A propos du voyage de M. Loubet à Rome

Paris, 17 mai.

Voici, d'après *l'Humanité*, le texte authentique et certain de la lettre de protestation adressée par le Pape à tous les gouvernements contre le voyage de M. Loubet à Rome.

Des Chambres du Vatican, 28 avril 1904.

La venue à Rome en forme officielle de M. Loubet, président de la République Française, pour rendre visite à Victor-Emmanuel III, a été un événement d'une si exceptionnelle gravité que le Saint-Siège ne peut le laisser

passer sans appeler sur lui la plus sérieuse attention du gouvernement que Votre Excellence représente. Il est à peine nécessaire de rappeler que les chefs d'États catholiques, liés comme tels par des liens spéciaux au pasteur suprême de l'Église, ont le devoir d'user vis-à-vis de lui des plus grands égards, comparativement aux souverains des États non catholiques, en ce qui concerne sa dignité, son indépendance, ses droits imprescriptibles.

Ce devoir reconnu jusqu'ici et observé par tous, nonobstant les plus graves raisons de politique d'alliance ou de parenté, incombait d'autant plus au premier magistrat de la République française qui, sans avoir aucun de ces motifs spéciaux, préside en revanche une nation qui est unie par des rapports traditionnels et de droit à la papauté romaine, jouit en vertu d'un pacte bilatéral avec le Saint-Siège de privilèges signalés, à une large représentation dans le Sacré Collège des cardinaux, et par suite dans le gouvernement de l'Église universelle, et possède par une singulière faveur le protectorat des intérêts catholiques en Orient. Par suite, si quelque chef de nation catholique infligeait une grave offense au souverain pontife en venant prêter hommage, c'est-à-dire au lieu même du siège pontifical et dans même le palais apostolique, à celui qui, contre tout droit, détient sa souveraineté civile et en entrave la liberté nécessaire et l'indépendance, cette offense a été d'autant plus grande de la part de M. Loubet, et si, malgré cela, le nonce pontifical est resté à Paris, cela est dû uniquement à de très graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux.

La déclaration faite par M. Delcassé au Parlement français ne peut en changer le caractère ni la portée. La déclaration suivant laquelle le fait de rendre cette visite n'impliquait aucune intention hostile au Saint-Siège, n'a pas manqué d'apercévoir que le caractère d'offense est intrinsèque à l'acte, d'autant plus que le Saint-Siège n'avait pas manqué de prévenir le même gouvernement, et l'opinion publique, tant en France qu'en Italie, n'a pas manqué d'apercevoir que le caractère d'offense est intrinsèque à l'acte, intentionnellement par le gouvernement italien dans le but d'obtenir par là l'affaiblissement des droits du Saint-Siège, et l'offense faite à sa dignité, droits et dignité que celui-ci tient pour son droit premier et son droit de défendre, dans l'intérêt même des catholiques du monde entier.

Afin qu'un fait aussi douloureux ne puisse constituer un précédent quelconque, le Saint-Siège s'est vu obligé d'insister contre les protestations les plus formelles et les plus explicites, et le soussigné cardinal secrétaire d'État, par ordre de S. S., en informe par la présente votre Excellence, en vous priant de vouloir porter le contenu de la présente note à la connaissance du gouvernement de V. M.

Il saisit en même temps cette occasion de confirmer à Votre Excellence les assurances, etc. Le cardinal Merry del Val.

Dans les milieux diplomatiques, on considère comme exact le texte de cette protestation.

LA RENTREE DES CHAMBRES

Rentrée calme. — Impressions de nos honorables. — La séance. — Fixation de l'ordre du jour. — Les séances du matin.

Paris, 17 mai.

AVANT LA SÉANCE

Peu de monde dans les couloirs, point d'animation. Les députés présents se congratulent et échangent leurs impressions. Les élections municipales font les frais de la conversation. Les députés de chaque parti s'attribuent le mérite de la victoire.

On s'occupe aussi de la situation ministérielle. L'avis général est qu'une interpellation sur la politique du ministère grouperait une centaine de voix de majorité ; mais la situation ministérielle ne serait pas plus solide pour autant, beaucoup de députés étant décidés à lâcher M. Combes après ce vote de confiance.

Quel sera le tombeau du ministère ? M. Doumer ou M. Millerand ? Quelques députés croient à une partie liée entre le député de l'Aisne et l'ancien ministre du commerce ; on ajoute même que M. Deschanel fait partie du complot anti-combiste. Un bruit singulier : M. Doumer se serait assuré le concours des nationalistes. C'est ce qui explique l'allure modérée de son discours relativement à la po-

litique anticléricale et les déclarations patriotiques qui le terminent.

On ne prend pas au sérieux les bruits de brèche entre M. Combes et le général André ; ce sont là, dit-on, inventions de reporters fantaisistes. Il en est de même pour MM. Pelletan et Tissier.

Mais voici M. Combes ; ses fidèles l'entourent, le félicitent, lui serrent les mains. Le président du conseil paraît affaibli. Est-ce l'effet de la chaleur tropicale ? Il répond mollement aux compliments de ses mameulucks.

Il est deux heures et quart. La séance est annoncée.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 15. Très peu de monde en séance.

Au début, le public est clairsemé dans les tribunes. Les quelques députés présents se livrent à des conversations animées, échangeant leurs impressions de vacances.

MM. Combes, Maruéjouls et Bérard sont au banc des ministres. MM. Rouvier et Delcassé les y rejoignent bientôt.

M. Ribot est à son banc. Il est très entouré.

On aborde l'ordre du jour là où il est resté à la fin de la dernière séance.

LE CHEMIN DE FER DE MIRAMAS A L'ESTAQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet déclarant d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement du chemin de fer de Miramas à l'Estaque.

M. D'Osmy, reprenant son discours, combat le projet, mais la Chambre lui prête une médiocre attention.

M. d'Osmy. — Le tracé de la ligne de Miramas à l'Estaque sera plus profitable à la Compagnie P.-L.-M. qu'à l'intérêt général. Il est préférable d'adopter le projet primitif. Le tracé par l'Ouest qui a été adopté par la commission coûtera 8 ou 10 millions de plus que l'autre. Le viaduc projeté rendra très difficile la navigation dans le canal et compromettra l'avenir du port de Berre. En outre, en cas de guerre la ligne pourrait être détruite par l'ennemi. En réalité on propose à la Chambre une ligne d'intérêt local qui ne sera utile qu'aux populations du littoral.

L'orateur conclut à l'adoption du tracé par l'Ouest. (*Applaudissements sur divers bancs*.)

M. Antide Boyer appuie le projet au nom des intérêts du port de Marseille. Les députés deviennent plus nombreux.

M. Antide Boyer. — Ce n'est pas sérieux de présenter des arguments stratégiques contre un projet qui a obtenu l'approbation d'officiers d'état-major. Les objections d'ordre économique tombent également si on considère que le conseil général des Bouches-du-Rhône et la chambre de commerce de Marseille sont favorables au projet. La Chambre le votera.

Le colonel Roussel se prononce contre le tracé qui, sur 10 kilomètres, longe la mer.

M. Thierry déclare qu'il s'agit d'une ligne économique et non d'une ligne stratégique. Ce projet donne satisfaction à Marseille.

M. d'Osmy propose un amendement substituant au tracé par l'Est un tracé par l'Ouest.

M. Maruéjouls. — Il n'y a aucune raison pour repousser ce projet.

La commission demande l'urgence qui est prononcée. On passe à la discussion des articles. Tous les articles du projet sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté à une très forte majorité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Janet présente un projet de résolution invitant le ministre des travaux publics à bien spécifier dorénavant les conditions dans lesquelles devront être construites les lignes faites aux frais de l'Etat. Ce projet est adopté.

M. Rouvier demande à la Chambre de bien vouloir nommer une commission du budget pour l'année prochaine. Il en est ainsi décidé. La Chambre tiendra séance jeudi pour le tirage au sort des bureaux qui nommeront la commission du budget.

L'ORDRE DU JOUR

M. Brisson dit qu'il a reçu pendant les vacances des demandes d'interpellations de M. Puigiesi-Conti sur l'enlèvement des

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 18 Mai 1904 — 15 —

ROGER-LA-HONTE

PAR JULES MARY

M. Lacroix avait fait jouer la batterie et il remarqua qu'un coup avait été tiré ; une cartouche manquait ; il n'en restait que cinq sur les six.

En même temps, le canon, enroulé prout prout que l'on avait tiré tout récemment.

M. Lacroix retint une des cartouches, et avec son canif, en fit sauter la balle ; celle-ci était de la même grosseur que la balle extraite par le médecin, de la poitrine de Larouette.

— S'il m'était resté un doute, voilà qui me convaincrait, se dit-il.

Et il glissa le revolver dans sa poche.

Il suivit la perquisition ne fit rien découvrir d'intéressant.

Les trois hommes sortirent, emportant vêtements, revolver et valeurs.

Sur le point de partir, M. Lacroix dit à Mme Larouette :

— Nous serons obligés de revenir ce soir, vers dix ou onze heures, pour une expérience que je veux faire, avec l'obligeance de nous attendre.

Henriette inclina front sans répondre. Elle se laissait aller, à présent, sans force et sans résistance, au torrent qui l'emportait.

Vers onze heures du soir, en effet, Lacroix revint.

Il était accompagné par Tristot et Pivolet.

Il sonna à la villa. Comme les domestiques étaient couchés, ce fut Mme Larouette elle-même, — elle attendait — qui vint ouvrir.

— Que voulaient ces hommes et quel était leur but ?

Elle se l'était bien demandé, mais sans deviner.

Et puis, quel lui importait.

C'était une torture de plus, sans doute ?

Mais on ne la ferait jamais plus souffrir, quelle n'avait souffert depuis deux jours...

Depuis le matin, même depuis son interrogatoire dans le bureau de M. Lacroix — et surtout l'interrogatoire de sa fille, — ses nerfs en révolte jusque-là, s'étaient pour ainsi dire assoupis, et pareille à ces névrosées qui ne trouvent un peu de calme que dans la morphine, elle était tombée dans une sorte d'hébétéude physique et morale qui engourdissait sa douleur.

Ni l'un ni l'autre des agents n'était entré dans la villa avec le commissaire de police.

Il s'étaient restés en bas tous les deux. M. Lacroix monta. Au salon, il dit :

— Je vous demanderai la permission,

madame, de pénétrer dans votre chambre... Oh ! pour quelques minutes seulement.

— Vous allez le voir. Excusez-moi de mon importunité et de mon indiscrétion... Il ne s'agit que d'une expérience...

Et il entra dans la chambre.

Suzanne n'était pas encore couchée. Elle l'avait pas voulu, malgré les sollicitations de sa mère, quand elle avait appris que le commissaire de police devait revenir.

— Oh ! mère, mère, avait dit la pauvre enfant en entourant la jeune femme de ses bras tremblants, protégez-moi contre cet homme ! Défendez-moi le me parler... Il me fait peur...

Lorsqu'elle vit Lacroix, elle recula jusqu'au fond de la chambre.

Le commissaire de police alla ouvrir la fenêtre et passa sur le balcon.

La nuit était splendide.

Le ciel était parsemé d'incompréhensibles étoiles qui semblaient comme autant d'étoiles fixes sur ce coin de terre où, depuis deux jours habitait la tristesse et le désespoir.

Le calme était si grand qu'il n'y avait pas même un souffle dans les arbres.

Pas une feuille ne bruissait dans la forêt.

On entendait seulement, mais très loin, à l'autre bout de l'étang, un violon et un piston qui faisaient danser une noce d'ouvriers dans une guinguette du bord de l'eau.

Selon, sans doute que les portes et les

fenêtres de la guinguette s'ouvraient ou se fermaient la musique arrivait, plus bruyante ou plus sourde, jouant le quadrille d'Orphée aux Enfers...

— Que voulez-vous donc faire ?

— En face, la maison de Larouette, morte et déserte depuis l'assassinat, parut s'animer tout à coup et vivre.

Devant la fenêtre ouverte de la chambre une ombre s'agitait.

Lacroix, alors, vint prendre Suzanne par la main. La petite eut une convulsion des membres et retira les bras.

— Maman, maman, dit-elle, je ne veux pas, je ne veux pas.

Henriette, machinalement, s'était approchée du balcon, ne devinant pas ce que restait à faire à M. Lacroix.

Mais, brusquement, ayant vu, elle comprit, elle laissa échapper un cri d'horreur.

— Non, vous ne ferez pas cela, dit la malheureuse femme en se jetant entre Suzanne et M. Lacroix, ce serait atroce, ce serait odieux... et cela ne vous est pas permis... C'est assez de nous torturer depuis deux jours comme vous le faites... Vous êtes chez moi, dans ma chambre, et j'ai le droit de vous en chasser... Allez-vous en, allez-vous en...

Elle était dans une agitation voisine de la folie.

Elle se reculait devant Lacroix, serrant Suzanne contre elle, cachant dans sa robe le visage terrifié de l'enfant.

— Mais, madame, réfléchissez, disait Lacroix.

— Je vous ai dit que ma fille était malade. Il faut avoir pitié d'elle... une trop

forte émotion pourrait la tuer, tellement elle est impressionnable et nerveuse... Ayez pitié d'elle, monsieur. Enfin, voulez-vous donc obtenir ? Que voulez-vous de moi ? Qu'avons-nous fait ?

— Qu'espérez-vous ?... Pourquoi, depuis deux jours, êtes-vous entré de force dans notre vie et ne nous laissez-vous pas un instant de repos ? Un crime s'est commis près de nous... Est-ce donc la faute de ma pauvre petite fille ? Est-ce donc ma faute, à moi ?... Vous outrepassiez vos devoirs... Votre zèle vous emporte trop loin... La chambre d'une femme devrait être plus sacrée encore, c'est l'innocence de cette enfant, ce sont ses terreurs, ce sont ses larmes... Allez-vous-en, vous dis-je... J'ai le droit de vous ordonner de partir, et je ne veux pas que vous restiez ici plus longtemps.

Elle s'emportait ; elle allait se trahir peut-être, car elle n'était plus capable de feindre encore, tant son esprit était en désordre.

Un mot très froid du commissaire de police la rappela à la raison :

— Puisque votre fille et vous, vous prétendez n'avoir rien vu du meurtre de Larouette, comment devinez-vous que nous voulons reconstituer la scène du crime ?

Elle se tut, baissant la tête, comme si, dans un accès de fièvre chaude, elle avait reçu un douche

LA VIE LYONNAISE

L'élection de la 9^e Circonscription DU RHONE

Le Lyon et le Progrès nous apprennent que l'élection législative de la 9^e circonscription du Rhône, nécessitée par la mort de M. Genet, aura lieu le 26 juin.

Jusqu'à ce jour c'était un décret du Journal Officiel qui faisait connaître la date des élections et convoquait les électeurs. Il paraît que pour Lyon et la 9^e circonscription du Rhône, les électeurs et le Lyon Républicain sont devenus les moniteurs officiels du gouvernement et de la préfecture. Nos confrères, en effet, n'ont pu avoir connaissance de la date de cette élection que par la préfecture ou par des indiscretions du ministère de l'Intérieur.

Nous protestons contre de tels procédés qui donnent un caractère officiel à certaines candidatures et sont en contradiction flagrante avec les principes républicains. Ces mêmes journaux nous apprennent que le congrès du Bloc, réuni dimanche à Saint-Genis-Laval, a choisi M. Normand, maire collectiviste d'Oullins, comme candidat à la succession de M. Genet. Ce choix devra être ratifié par le congrès départemental du Bloc, mais ce sera là, certainement, que pure formalité.

Nous sommes à même d'annoncer que M. René Jossier, qui fut déjà candidat aux élections de 1902 et réunit une minorité imposante, pose sa candidature à la succession de M. Genet. M. René Jossier, avec un programme nettement libéral et démocratique, sera le candidat de la conciliation et d'une large union républicaine.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 17 mai

L'ORDRE DU JOUR

Ah! pour un beau zèle, c'est un beau zèle! Tous nos conseillers sont présents. — Oh! rassurez-vous! ils en rabattonnent avant qu'il soit longtemps! Seul, M. Gaillon est absent, épuisé sans doute. Il a eu tant à faire, dimanche, pour sa présidence honoraire! M. Augagneur doit bien l'excuser. On voit même dans les sièges de nos collègues, M. Armand, du 1^{er} canton, nous dit-on, est si problématique. Bast! Il aura en quelques jours d'illusions; et c'est si bon, à tout âge!...

Mais, ce qui nous effare, c'est la présence absolument inattendue de M. Godard au bureau de l'administration, à côté de nos adjoints à la mairie centrale. Qui donc l'a ainsi intronisé? Qui? Eh! par Dieu! c'est Victor! c'est l'Empereur! Il s'est promis une administration à sa guise etc. de par la loi de plus fort... Il s'adjoint un adjoint de plus. Ce n'est pas plus difficile que ça.

Pauvre Empereur! Il ne voit pas qu'au bureau MM. Herriot et Godard, le maire et le premier adjoint de demain! C'est le propre des grands hommes d'avoir de ces faiblesses. Peut-être le regretterait-il avant la fin de sa période.

Quelle triste séance! Combien l'ordre du jour semble tout d'abord morne et monotone!

INCIDENT NOVEL

Mais aussitôt surgit un incident. Nous avons, ce dimanche, que le citoyen Novel, le farouche révolutionnaire du V^e, avait obtenu indépendance. Comme nous nous étions trompés! Novel n'avait eu qu'une velléité de résistance. Il fut vite mis au port d'arme et déjà il retire son vêtement derrière l'abstention banale.

Il nous offre, à cet effet, lecture d'un pathos que nous croyons assez curieux pour le présenter à nos lecteurs. Qu'en jugez-vous?

A l'issue de la dernière séance, le citoyen Augagneur, donné, au moment où je ne m'y attendais pas, lecture d'une proposition adressée à M. Combes, dont je n'ai pu peser les termes avant le vote.

Déjà, j'ai lu cette proposition dans les journaux, et les termes dans lesquels elle est conçue me permettent pas de voter contre. Cette proposition, bien que me donnant pas complète satisfaction, puisque je suis convaincu que la lutte contre l'Église est insuffisante, et que c'est contre les églises et tous dogmes que M. Combes devrait combattre pour affranchir l'esprit humain;

2^e Que toutes les réformes que peut faire le meilleur gouvernement bourgeois, si elles sont de nature à améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière et faciliter son organisation, sont insuffisantes pour le libérer de l'oppression capitaliste, dont elle ne pourra s'affranchir que par une éducation rationnelle et morale, et une organisation sévère sur certains de classes.

Mais la crainte de voir mon vote exploité dans un sens réactionnaire par des adversaires inconnus ou ignorants de la doctrine socialiste, m'empêche de voter en faveur de cette proposition, qui serait nuisible à mon parti, le désir d'exprimer ma pensée entière, qui est l'approbation de l'œuvre poursuivie par le ministère Combes, puisqu'il fait ce qu'il peut faire, et que c'est l'achèvement vers l'idéal que le parti socialiste désire, me fait un devoir, d'accord avec les groupes socialistes qui ont présenté ma candidature au V^e arrondissement, dont je relève, et qui ont approuvé et approuvent mon attitude, de réclamer l'insertion au procès-verbal d'une rectification.

En conséquence, au lieu de maintenir mon vote contre l'adresse, je déclare m'abstenir simplement.

Cette déclaration du citoyen Novel n'obtient, même chez ses amis, qu'un très médiocre succès d'estime.

NOMINATION DES COMMISSIONS

On arrive alors à la nomination des commissions diverses; car la division du Conseil en une seule Commission générale n'offre qu'un intérêt très relatif. Qu'on le veuille ou non, avec M. Augagneur, ce sera toujours: bonnet rouge ou bonnet blanc. Sic vobis...

MM. Renard, Forest et Voillot ont été nommés secrétaires. C'est une pure formalité. Mais aussitôt se font jour les ambitions ou les haines.

On voit les conseillers se disputer les places dans les commissions, suivant les plans dans la perspective ou les intérêts qui leur étaient posés.

AUTOUR DU PARLEMENT

Paris, 17 mai. On sait que M. Lasies avait l'intention d'interpeller M. Combes sur la violation de la loi de 1898, révisant les sociétés de secours mutuels. Aucune subvention n'ayant été encore accordée aux sociétés constituées leurs pensions à l'aide d'un livret individuel et sur l'emploi qui a été fait de la somme représentant la majoration de crédit, au ministère de l'Intérieur, pour payer l'arriéré des sociétés de secours mutuels constituées les retraites, au moyen du livret individuel, M. Combes a écrit à M. Lasies, l'informant que les difficultés de l'application de la loi de 1898 sont aujourd'hui résolues et que l'augmentation de crédit voté en 1903, avait pu être distribuée et l'attribution des subventions effectuée.

Concernant l'emploi de la somme représentant la majoration de crédit pour payer l'arriéré, M. Combes dit que l'on procède actuellement à la centralisation des renseignements sur le rôle de la répartition. Cette lettre demandant satisfaction à M. Lasies, celui-ci retire son interpellation.

On sait que M. Thierry a déposé une demande d'interpellation sur la grève des officiers de la marine marchande de Marseille. M. Carnaud vient de prendre l'initiative d'une interpellation sur le même objet; il soutiendra les revendications des inscrits maritimes.

M. François Deloncle, antérieurement à M. Archédeau, avait déposé une demande d'interpellation sur l'accord franco-anglais, les deux interpellations seront jointes par un débat unique qui, selon toutes probabilités, se confondra avec celui qui aura lieu sur le traité de Terre-Neuve. Des diverses questions réglées par l'accord franco-anglais, sauf celle de Terre-Neuve et de l'Afrique occidentale, exigera la ratification parlementaire, parce qu'elle concerne des cessions ou acquisitions territoriales. Le débat en sera donc ajourné au 26 mai à la Chambre par M. Deloncle.

Le débat s'engagera sur le rapport que fera la commission des affaires étrangères.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

On sait que M. Briand, député de la Loire, a été chargé par la commission de la séparation des Églises et de l'État de préparer un avant-projet. L'examen de cet avant-projet par la commission est déjà très avancé.

M. Briand nous a déclaré que son rapport serait déposé avant les vacances et que la discussion en aurait lieu probablement pendant la session extraordinaire.

Soyez convaincu, a-t-il ajouté, que la publication faite ce matin du texte de la proposition du Pape contre le voyage de M. Loubet à Rome a fait gagner du terrain aux partisans de l'union.

Mais pourquoi n'interpeller-je pas sur ce document?

A quoi bon! Nous marchons presque à coup sûr. Un débat parlementaire ne servirait qu'à retarder la solution.

LE SERVICE DE DEUX ANS

M. Guyot de Villeneuve a déposé l'amendement suivant au projet de loi sur le recrutement de l'armée:

Régler l'article 2 de la manière suivante: « Le service militaire est égal pour tous. Il n'est fait exception que pour les soutiens indispensables de famille.

« Le nombre des dispenses accordées aux jeunes gens remplissant effectivement ce devoir ne pourra pas dépasser 10 0/10 du contingent. En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, les jeunes gens ainsi dispensés pourront être envoyés en congé dans leurs foyers jusqu'à la date de leur passage dans la réserve. Ils ne pourront être soumis à aucune taxe militaire.

Cet amendement a été signé par 44 membres du groupe nationaliste.

LES INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES

On vient de distribuer le rapport de M. Gouzy, au nom de la commission du suffrage universel, sur les propositions de loi de M. Ripert, Cuvier d'Ornano, Aulfray et G. Berry, concernant les incompatibilités parlementaires.

D'après la proposition élaborée par la commission, l'exercice du mandat législatif deviendrait incompatible:

1. Avec toutes les fonctions qui sont à la nomination de l'État, dans les établissements financiers ou industriels;

2. Avec la qualité de promoteur, directeur, gérant, administrateur ou conseil d'établissements financiers ou industriels subventionnés ou garantis par l'État ou tenant de l'État la concession d'un monopole;

3. Avec la qualité d'avocat ou avoué d'un ministère ou d'une administration de l'État.

Aucun ancien sénateur ou député ne pourrait être nommé à une fonction salariée, ni décoré, pendant les six mois qui suivront la cessation de son mandat.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Suite des révélations du « Matin ». — Les secrets livrés. — L'enquête. — Ce qu'on dit dans les milieux officiels.

Paris, 17 mai.

Le Matin continue aujourd'hui ses révélations sur l'affaire d'espionnage. Il rappelle notamment un questionnaire rédigé à Berlin et envoyé de Berlin et auquel les espions avaient à répondre.

Ce questionnaire qui concerne la défense de Brest, Cherbourg et divers points de la côte, est accompagné de graphiques indiquant les dispositions probables des batteries et demande si cette disposition est bien exacte.

Le Matin ignore quelles réponses furent faites au questionnaire, mais il déclare savoir que la bande d'espions à qui ces demandes étaient adressées ne fut que trop en état de pouvoir y répondre et que presque tout ce que l'état-major allemand demandait, exigeait, lui fut livré, lui fut vendu.

Le Matin donne également des détails sur un autre document qui accompagnait les plans et qui s'intitulait: « Liste des plans de Cherbourg, Brest et Toulon. » Les plans relatifs à Toulon énumérés dans cette liste sont ceux, au nombre de 53, qui furent remis intacts à l'attaché naval de France à Londres, par le correspondant du Matin. Leur livraison à l'étranger ne pouvait donc faire de doute.

Quant aux autres projets relatifs à Cherbourg, Brest, il n'y en avait pas trace dans le dossier. Tout fait craindre que, comme ceux de Toulon, ils aient été vendus.

Le Matin raconte ensuite diverses entrevues que son correspondant a eues à Londres avec Fragola, au cours desquelles celui-ci lui donna quelques renseignements sur les agissements de Golio et Mesqui. Fragola raconte notamment qu'en mars 1903 Golio reçut l'invitation d'un agent du gouvernement allemand, nommé Schultz, à le venir voir à Berlin. A la suite de cette visite Golio toucha 40.000 marks; en mars 1904 il se rendit plusieurs fois à l'ambassade d'Allemagne à Londres. Fragola l'accompagna trois fois.

Le Matin annonce que M. Mercier de Lostende, attaché naval de France à Londres, le 27 avril, à mis l'amiral Campion, chef de l'état-major, au courant de l'affaire. Le Petit Parisien croit savoir que le bureau des renseignements de l'état-major, au ministère de la guerre, a entretenu plusieurs fois des relations avec Fragola et Mesqui, mais il n'avait pas jugé utile d'accepter, ni surtout de rétribuer les services offerts par le complice de Golio.

LISTE DES PLANS DE CHERBOURG, BREST ET TOULON VENDUS À L'ÉTRANGER

Voici, d'après le Matin, les plans livrés:

- 1^{er} Batterie des Moutiers près de Grenneville (Saint-Vaast-la-Hogue), à Cherbourg;
- 2^e Batterie de la rade de Cherbourg;
- 3^e Fort de la Hougue et batteries;
- 4^e Batteries de l'île de Tatillon;
- 5^e Batteries basses de Bretteville;
- 6^e Fort Capelin;
- 7^e Batterie de Beaucquet;
- 8^e Fort du Bequet;
- 9^e Fort des Flamands;
- 10^e Fort Hommet;
- 11^e Arsenal maritime (front de la mer et arrières);
- 12^e Batterie d'Épeneville;
- 13^e Batterie des Comptes (côté ouest);
- 14^e Batterie de Sainte-Anne;
- 15^e Fort de Querqueville;
- 16^e Batterie de Querville;
- 17^e Batterie de Polygone;
- 18^e Batterie du Hameau de la Mer;
- 19^e Batterie de la Sérolière;
- 20^e Batterie haute de Naqueville;
- 21^e Batterie basse de Naqueville;
- 22^e Fort Chavagnac;
- 23^e Batterie de la Ville;
- 24^e Fort de la Route, 27^e d'Octeville, 38^e Fort de l'Éclusement, 39^e Ile de Greix, 32^e Belle-Ile, 33^e Ile de la, 34^e presqu'île de Quiberon, 35^e Ile d'Oleron;
- 36^e Batterie et fort de Sainte-Marguerite à Toulon;
- 37^e Batterie du Cap-Brun, 38^e batterie haute du Cap-Brun, 39^e batterie basse et fortin ancien du Cap-Brun;
- 40^e Fort de la Croix-des-Signaux et batterie de la Baraque;
- 41^e Batterie de la Piastra et batterie nouvelle du Lazaret, 42^e Petit-Corveaux, 43^e Grand-Corveaux;
- 44^e Fort du Faron et de Croix-Faron, 45^e fort de Sixfours (batterie de terre-plein), 46^e fort de Sixfours (batterie de mer);
- 47^e Batterie principale de l'Aligullette, 48^e batterie de moutiers du Creux-St-Georges, 49^e fort de Balaguet, 50^e batterie centrale près Balaguet;
- 51^e Batterie de Ban-Rouge, près Peyras, 52^e batteries hautes et basses du groupe à la Malgue, 53^e fort de Gondon, 54^e grosse tour et batteries de moutiers de 32;
- 55^e Fortin de Gavarrès, 57^e fortin de la Baie, 58^e fort et batterie de St-Benoit;
- 59^e Copies de plans originaux, 60^e méthode de construction en maçonnerie, à Brest.

LES PLANS RELATIFS À TOULON ÉNUMÉRÉS DANS LE BUREAU CI-DESSUS ET CLASSÉS SUIVANT LES NUMÉROS 30 À 59 SONT CEUX, AU NOMBRE DE 25, QUI ONT ÉTÉ REMIS LE MARDI 26 AVRIL À L'ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À LONDRES, QUANT AUX AUTRES PROJETS, RELATIFS À CHERBOURG ET À BREST, QUI FIGURENT ÉGALEMENT SUR LE BUREAU, S'IL N'Y EN AVAIT PAS TRACÉ DANS LE DOSSIER, ON FAIT CRAINDRE QUE, COMME CEUX DE TOULON, ILS AIENT ÉTÉ VENDUS. C'EST DONC PRESQUE TOUTE LA DÉFENSE DES CÔTES DE FRANCE. CE SONT PRESQUE TOUTES LES RESSOURCES SECRÈTES DES GRANDS PORTS DE GUERRE DU PAYS DONT L'ÉTRANGER AVAIT EU CONNAISSANCE.

COMMENT A EU LIEU LA LIVRAISON. — LE RÉCIT DE FRAGOLA

Golio et Mesqui, entrepreneurs de Toulon, avaient tout fait. Golio avait, au mois de mars 1903, reçu l'invitation d'un agent du gouvernement allemand, M. Félix-Friedrich Scholtz, à venir le voir à Berlin, au 17, rue d'Angoulême, 17, 8, Hedemannstrasse. A la suite de cette visite, il avait touché 10.000 marks. Au mois de novembre, Golio avait reçu de Berlin une lettre de M. Scholtz. Cette lettre, qu'on connaît, était écrite à la machine dans les mêmes caractères que le questionnaire et était ainsi conçue:

Monsieur, Avant de recevoir votre carte postale du 14 novembre, je vous avais écrit une lettre, le 13 novembre, et vous aviez prié de venir à Berlin le plus tôt possible et de descendre à Thuringer Hof.

C'est seulement en 1900 que Kharbine commença à prendre de l'importance comme siège principal de l'administration du chemin de fer. En 1901, elle comptait 12.000 habitants russes; en 1902, 20.000; en mai 1903, 44.000; en octobre de la même année, 60.000, non compris les troupes, sur ces 60.000 habitants, il y avait

A L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL FRANÇAIS

« A neuf heures du soir, le commandant Mercier de Lostende prend le train à Charing Cross. Il traverse de nuit le détroit, débarque à la gare du Nord, se présente dès les premières heures de la matinée de mercredi au cabinet du chef d'état-major, le vice-amiral Campion, lui remet les documents, en lui racontant toute l'affaire. Le chef d'état-major mande immédiatement le capitaine de frégate de Saulces de Freycinet, qui remplit, rue Royale, les fonctions de chef du service des renseignements, et il prévint M. Combes, chargé par intérim, en l'absence de M. Pelletan, du ministère de la marine, en même temps qu'il avisa le ministère de la guerre, de qui relève plus spécialement la défense des côtes.

« Le ministère de la guerre n'est d'ailleurs pas surpris plus qu'il ne convient de ce qu'on lui annonce. Fragola Pietro n'est pas un inconnu pour lui. Il y a dix-huit mois, — le fait rapporté à notre correspondant était bien exact, — le commandant Brissel, chef du service des renseignements, accompagné d'un agent de la Sureté générale, s'est rencontré avec lui en Suisse, à Luerne, et lui a versé 7.000 fr. pour recouvrer trois plans de Toulon qu'il avait entre les mains.

« Mais assez longtemps d'ailleurs, à la guerre, on avait constaté des fuites et, avec l'aide de la Sureté générale, on avait procédé à d'actives recherches. On ne pensait pas, pourtant, que les fuites eussent pu être aussi considérables.

« A tout prix, il faut maintenant qu'on sache d'où elles proviennent. Peut-être, si on pouvait pendant quelques heures tenir et interroger cet extraordinaire Fragola, arriverait-on à découvrir la vérité. C'est là-dessus que s'arrête le récit du Matin, dont nous avons fait un résumé au-dessus de ce qu'il est possible. Quant à l'importance des documents que Fragola a eu entre les mains, le Matin trouve singulier que le département de la marine soit si peu édifié, puisque, comme on a pu le voir plus haut, les autorités militaires n'ont pas hésité à verser, il y a dix-huit mois, la somme de 7.000 francs pour recouvrer trois seulement de ces pièces.

L'OPINION DE M. LOCKROY

M. Lockroy, ancien ministre de la marine, interviewé sur l'importance des documents livrés, n'est pas très pessimiste. Les documents, dit-il, se rapportent à des ouvrages de plein air, qui sont forcément connus dans tout leur détail au bout de peu de temps. Un port ne peut pas se cacher. Les ouvriers y circulent, les touristes, les photographes se promènent tout autour. Il est facile de se rendre compte de sa disposition et de son armement, et de la direction des canons dont il est garni.

Ce qu'a livré Fragola devait sans doute être déjà connu. Cette affaire est peut-être désagréable, car il n'est jamais bon de se laisser voler, même des vieux papiers, mais elle ne paraît pas effrayante.

CHEZ LE GÉNÉRAL DE LA ROQUE

Nous trouvons le général de la Roque, dans son hôtel de la paisible rue Desbordes-Valmore, dans le 46^e arrondissement. Petit, trapu, le visage énergique, le geste bref, le général s'écrie:

« Encore une trahison. Cela vous étonne? Pas moi! Je vous autorise à le dire bien haut.

« Rien ne me surprendra plus par le temps qui court: vous l'entendez bien, rien, rien!

« Et le général accentue fortement ces mots: « Il faut s'attendre à tout. « Trop de canons, trop de soldats, trop d'argent dépensé, mais pas d'ordre, pas de chefs, voilà le résumé de ce qui se passe aujourd'hui.

« Aussi l'histoire d'hier ne me surprend pas. C'est fatal et vous en verrez bien d'autres. Ils vendent la patrie en détail au lieu de la vendre en bloc, voilà tout.

L'ENQUÊTE OFFICIELLE

Au ministère de la guerre on déclarait, hier, ne rien savoir sur l'affaire d'espionnage que nous racontons.

Contrairement à ces assertions, nous sommes en mesure d'annoncer que le ministre de la guerre vient d'ordonner au général Penderze, chef d'état-major général, d'ouvrir une enquête officielle pour établir les responsabilités et notamment rechercher s'il n'y aurait pas lieu d'incriminer les entrepreneurs qui ont entre les mains les plans soustraits.

Ces entrepreneurs pourraient être poursuivis soit pour trahison directe, soit pour imprudence ou négligence.

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Au ministère de la marine, on ne s'émote pas et M. Tissier donne ces charmantes raisons de sa sérénité: « La première est que les documents volés n'intéressent pas la rue Royale, mais la guerre. La seconde est que l'existence de ce « harbotage » était connue depuis longtemps dans les bureaux de M. Pelletan.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

CONCENTRATION DES RUSSES À KHARBINE

Saint-Petersbourg, 17 mai.

Le bruit court que Kouropatkine, abandonnant Liao-Yang, regagnerait Kharbine avec 120.000 hommes, y attendrait l'arrivée de 55.000 hommes venant de Kharboff, de 50.000 venant de Moscou.

Le général calculerait que six semaines encore seraient nécessaires aux Japonais pour venir à Kharbine, qui y trouveraient donc à leur arrivée 225.000 Russes.

LA VILLE DE KHARBINE

Voici quelques renseignements utiles sur la ville de Kharbine, que le général Kouropatkine veut prendre pour base de ses opérations:

C'est seulement en 1900 que Kharbine commença à prendre de l'importance comme siège principal de l'administration du chemin de fer. En 1901, elle comptait 12.000 habitants russes; en 1902, 20.000; en mai 1903, 44.000; en octobre de la même année, 60.000, non compris les troupes, sur ces 60.000 habitants, il y avait

400 Japonais, 300 Allemands, Autrichiens, Grecs et Turcs — pas un Américain — tout le reste était russe. Les employés de chemin de fer et de l'administration, avec leurs familles, ne font pas moins de 11.000 habitants.

La population chinoise, qui compte 40.000 âmes, est établie dans une ville particulière. Kharbine est composée de trois parties: 1^o La vieille ville, à cinq kilomètres de la gare centrale; 2^o Prestin, la ville sur la rivière, qui est actuellement la ville commerciale; et 3^o la ville administrative, qui se trouve près de la station du chemin de fer. L'ingénieur en chef du chemin de fer est en ce moment l'administrateur de toute la communauté. C'est, en effet, par l'intermédiaire de la Compagnie du chemin de fer de Mandchourie que le gouvernement russe a fondé la ville.

Kharbine est le siège des tribunaux civils et le principal poste militaire d'ou sont tirées les troupes, préposées à la garde du chemin de fer. Les dépenses faites jusqu'ici pour la construction de cette place s'élevaient à plus de 75 millions.

Les capitaux pour les entreprises privées proviennent pour la plupart de juifs sibériens; cependant les Chinois placent aussi beaucoup d'argent de cette façon, notamment dans les hôtels et divers magasins. La banque russo-chinoise est la seule qu'il y ait à Kharbine.

Elle est installée dans un édifice très élégant qui a coûté près de 600.000 francs; son chiffre d'affaires quotidien s'élève, momentanément, à plus d'un million de francs.

Ses principales opérations consistent à faire crédit aux commerçants chinois qui importent des marchandises de Russie, notamment des tissus de coton qui entrent en franchise en Mandchourie, par Vladivostok. Ces crédits ne sont accordés qu'aux commerçants chinois et russes.

L'industrie la plus importante à Kharbine est celle de la menuiserie: huit millions d'âme valeur de plus de trois millions, y sont exploitées. On y fait journellement plus de 400.000 kilos de menuiserie, 200 tonneaux, employant pour la plupart des travailleurs chinois, fournis par le matériel de construction pour l'agrandissement de la ville.

Il y a aussi, naturellement, d'importantes distilleries de « vodka » (eau-de-vie), dont la consommation journalière, à Kharbine seulement, dépasse 10.000 litres.

Dans toute la Mandchourie, d'ailleurs, la consommation de l'alcool est fantastique. Les bouteilles sont actuellement achetées au Japon, mais on est en train de monter une grande verrerie à Imonia, en Mandchourie. Trois brasseries sont en construction à Kharbine, elles pourront se procurer de l'orge dans la vallée du Sungari, mais il faudra faire venir le houblon d'Amérique.

GRANDE BATAILLE EN PERSPECTIVE

Quartier général d'Antoung, 17 mai.

Les Russes se concentrent à Liao-Yang où se livrera probablement la première grande bataille. C'est par Antoung que les Japonais passent leurs munitions.

Les Chinois s'accrochent fort bien de l'occupation japonaise. Les journalistes ont visité les armées russes, ceux-ci se plaignent qu'on ne leur donne pas de pain, celle-ci demeurant inconnue dans l'armée japonaise.

L'ÉVACUATION DE NIOUTCHOUANG

Nioutchouang, 17 mai.

Les Russes ont complété ce soir l'évacuation de Nioutchouang. Le général Kondrakovitch accompagnait le dernier régiment. Il ne reste plus maintenant qu'à détruire la canonnière Stouchik. Cela sera fait probablement de bonne heure, demain matin. On croit que les Russes offriront de la résistance à Haïching, puis qu'ils se retireront à Liao-Yang où ils livreront un combat bien résolu. Ils ont, en effet, 70.000 hommes, mais en cas de défaite, ils ne s'arrêteront pas à Moukden. Ils se replieront sur Tie-Ling, à 200 milles au nord de Nioutchouang. Tie-Ling est la tête de la navigation fluviale pour les embarcations indigènes sur le Liao.

Les cosaques qui se trouvent à l'arrière de l'armée du Yalou harcassent les communications japonaises. On ne croit pas que les Japonais pénètrent dans la Mandchourie avant d'avoir établi une base militaire à Nioutchouang.

DIFFÉRENT ENTRE KOUROPATKINE ET ALEXEIEFF

Vienne, 17 mai.

D'après des nouvelles reçues ici, il y aurait entre Kouropatkine et Alexeïeff un conflit sur le point de devenir aigu. Kouropatkine attribue, il paraîtrait que le fait est exact, la défaite du Yalou aux ordres d'Alexeïeff contrearrivant les siens. Il propose l'abandon de Port-Arthur, la jonction à ses troupes de la garnison de cette place, le recul sur Kharbine. Il déclare qu'il ne peut tenir tête aux Japonais à Liao-Yang n'ayant que 60.000 hommes prêts à combattre.

Alexeïeff, au contraire, soutient que ce serait folie d'abandonner Port-Arthur, de perdre la flotte, de subir une défaite morale et de faire courir à la garnison de Port-Arthur le risque d'être exterminée par les Japonais. Il dit Port-Arthur imprenable.

A St-Petersbourg, dans l'entourage impérial, on pencherait en faveur d'Alexeïeff.

L'Affaire Chrétien au Conseil de guerre

Marseille, 17 mai.

Ce matin a comparu devant le conseil de guerre permanent de la XV^e région, siégeant à Marseille, sous la double inculpation de vol et d'assassinat, le soldat Chrétien, du 8^e régiment d'infanterie coloniale, en garnison à Toulon.

Chrétien est accusé d'avoir, le 13 janvier dernier, tué la femme du lieutenant Trouilh, dont il avait été l'accompagné et qui l'avait renvoyé à sa compagnie pour indiscipline constatée.

Il est probable que Chrétien avait résolu de dévaliser son ancien maître et qu'il a tué pour voler. Ajoutons que Chrétien est un enfant naturel. Son père, qui ne l'a pas reconnu, était un alcoolique et mourut de mort subite.

Les débats de cette sensationnelle affaire dureront deux jours. Il y a vingt-neuf témoins à entendre.

Le conseil de guerre est composé de M. le lieutenant-colonel Baumgarten, du 14^e ligne, président; de M. le commandant Assala, commissaire du gouvernement, et de M. Michel, officier d'administration, qui remplira les fonctions de greffier.

Le huis clos a été ordonné pour la première audience. Le système de défense de Chrétien consiste à soutenir qu'il avait les faveurs de Mme Trouilh. Quant au meurtre, il le nie absolument et affirme que la victime s'est jetée volontairement par la fenêtre.

On relève de nombreuses contradictions dans les réponses de l'accusé.

Dernière Heure

La Cour a condamné Pinoli à huit ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

CHRONIQUE ELECTORALE

Premier Arrondissement. La Fédération républicaine et les candidats qu'elle patronait aux scrutins du 14 et 8 mai adressent aux électeurs du 1er arrondissement leurs remerciements dans ces termes :

Électeurs, vous avez affirmé une fois de plus votre vote d'une République vraie, libre, démocratique et respectueuse des principes républicains de tolérance et de liberté.

Vous vous êtes remémorés une fois de plus votre vote d'une République vraie, libre, démocratique et respectueuse des principes républicains de tolérance et de liberté.

CHRONIQUE

Navigation. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la compagnie générale de navigation va reprendre le service des gladiateurs, qui avait été suspendu pendant l'hiver.

Caisse Nationale d'Épargne. — Voici les résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de février 1904 :

Versements reçus : 40.404.531 francs de 888.860 déposants, dont 44.579 nouveaux.

Remboursements : 35.000.352 francs à 158.083 déposants dont 25.461 pour solde.

Autre part, voici les opérations effectuées dans le département du Rhône pendant le mois d'avril 1904 :

Versements reçus : 1.543.409 francs de 3.222 déposants, dont 445 nouveaux.

Remboursements : 1.466.379 fr. à 2.566 déposants, dont 365 pour solde.

Pour les Sapeurs-Pompiers. — A la suite de l'incendie qui a éclaté le 8 mai rue de Jarente, 33, M. Riboud, locataire habitant l'immeuble en question, ont fait remettre à M. le capitaine-commandant Marchand la somme de 400 fr. pour la caisse des retraités du bataillon.

Aux Deux-Passages. — Pêches de Pécocécé, voir les dernières nouvelles parues, réclamer la prime artistique pour tout achat à partir de 10 fr.

Un bon conseil. — Se hâter de prendre des billets de la Loterie de Guéret; le tirage est prochain 15 juin 1904 et en raison du bienveillant accueil réservé par le public à cette loterie, on craint un tirage sensationnel, c'est-à-dire que les billets seront épuisés bien avant la date du tirage.

Un candélabre en feu. — Une fuite de gaz s'est produite hier, à 6 heures du soir, dans un candélabre situé sur le pont Lafayette. Le feu, qui s'y était communiqué, a été éteint par des ouvriers, envoyés par la compagnie du gaz.

Dans la rue. — Des gardiens de la paix ont requis, hier à midi, la voiture d'ambulance, pour transporter à l'hôpital de la Croix-Rouge, Mme Fournier, ménagère, 65 ans, demeurant montée de la Grande-Croix, qui se trouvait dans ladite montée et dans l'impossibilité de marcher.

Pendant qu'ils étaient au marché, les chiens ont brisé un carreau et ont mis à saut les appartements de la montre en argent n° 12, rue Souffraye.

CHRONIQUE

Grande Fête de bienfaisance à Oullias. L'Union Centrale des Sociétés Françaises de P.-L.-M. et des Sociétés affiliées (section d'Oullias) organise pour le 12 juin prochain une grande fête de bienfaisance dont le bénéfice sera affecté à l'école d'Oullias des enfants de la Montagne et du sud des écoles, sous la présidence de M. Cazeneuve, député du Rhône, président du Conseil général, avec le concours de la municipalité, de la presse et des principaux artistes de Lyon.

Cette section très jeune, puisqu'elle ne date que de novembre dernier, a su grouper sur ses listes des donateurs et sur son conseil d'administration (président M. 1375 sociétaires, elle ne demande à ses membres, conformément aux statuts, que de verser, au profit de la section, une somme de 10 francs par an.

Nous applaudissons de grand cœur à l'essor toujours plus rapide de l'Union Centrale et nous espérons que la section d'Oullias continuera à prospérer et à accomplir de belles œuvres.

La Protection Mutuelle des agents des chemins de fer français, munie de son étendard, section d'Oullias.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

Le 12 juin prochain une grande fête de bienfaisance dont le bénéfice sera affecté à l'école d'Oullias des enfants de la Montagne et du sud des écoles, sous la présidence de M. Cazeneuve, député du Rhône, président du Conseil général, avec le concours de la municipalité, de la presse et des principaux artistes de Lyon.

CHRONIQUE

Grande Fête de bienfaisance à Oullias. L'Union Centrale des Sociétés Françaises de P.-L.-M. et des Sociétés affiliées (section d'Oullias) organise pour le 12 juin prochain une grande fête de bienfaisance dont le bénéfice sera affecté à l'école d'Oullias des enfants de la Montagne et du sud des écoles, sous la présidence de M. Cazeneuve, député du Rhône, président du Conseil général, avec le concours de la municipalité, de la presse et des principaux artistes de Lyon.

Cette section très jeune, puisqu'elle ne date que de novembre dernier, a su grouper sur ses listes des donateurs et sur son conseil d'administration (président M. 1375 sociétaires, elle ne demande à ses membres, conformément aux statuts, que de verser, au profit de la section, une somme de 10 francs par an.

Nous applaudissons de grand cœur à l'essor toujours plus rapide de l'Union Centrale et nous espérons que la section d'Oullias continuera à prospérer et à accomplir de belles œuvres.

La Protection Mutuelle des agents des chemins de fer français, munie de son étendard, section d'Oullias.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

La Société des secours des ouvriers de la ville d'Oullias, P.-L.-M.

BOURSE DE LONDRES

Table of stock market data for London, including various securities and their prices.

LA PROTESTATION DU PAPE

Paris, 17 mai. — M. Paul Meunier, député de l'Inde, vient d'adresser une lettre à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, pour lui demander : 1° si la note du secrétaire d'Etat du Pape, publiée par un journal du matin est authentique ; 2° dans le cas où elle ne serait pas authentique s'il consentait à la publication de la note officielle et, enfin, pour l'avis de son intention de lui poser une question à la tribune sur les conséquences que doit avoir cette note.

LE COLONEL MARCHAND

Paris, 17 mai. — L'Agence Havas a reçu du colonel Marchand la communication suivante : « Je donne le plus formel démenti aux déclarations que me prête l'interview publié dans la Patrie de ce soir. Je refuse en bloc les expressions, les confidences, l'authenticité et l'état d'esprit que m'attribue gratuitement leur auteur. « Je me suis borné à déclarer aux quelques personnes dont la sympathie a pu forcer ma porte ce matin que je me réservais de publier moi-même une lettre explicative de la cause et de la démission que le tact et la modération me permettaient de faire connaître, je n'ai donné à personne mandat de parler en mon nom ».

LA MARINE ANGLAISE

London, 17 mai. — Au cours d'une discussion relative à la marine à la Chambre des Communes, M. Austen Chamberlain a déclaré que le gouvernement a proposé de mettre en chantier deux nouveaux cuirassés de 12.000 tonnes, ce qui donnera à l'Angleterre une supériorité de deux cuirassés sur les flottes réunies des deux plus grandes puissances maritimes : « Depuis vingt-quatre ans, a-t-il dit, l'Angleterre a dépensé pour les constructions nouvelles 116 millions de livres sterling, tandis que la France et la Russie affectent au même objet 11 millions de livres sterling, c'est-à-dire qu'elles dépensent 1/10 de ce que nous dépensons pour la marine ». L'honneur n'a pas été d'avis que le résultat de la guerre russo-japonaise soit la disparition d'une des grandes marines du monde.

Les Anglais au Thibet

London, 17 mai. — La Chambre des Lords, au cours de la séance du 17 mai, lord Hardwicke, sous-secrétaire pour l'Inde, a dit que l'Angleterre était en guerre avec le Thibet.

La Guerre Russo-Japonaise

Paris, 17 mai. — A titre de curiosité le Petit Temps reproduit une lettre d'un journaliste russe qui a écrit de Pékin le 17 mai. On y apprend que le général Kouropatkin a déclaré au général Kouroué que le Japon n'a pas l'intention de se retirer de la Mandchourie.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

CHRONIQUE DES BOULES. Jeu de boules (rue Bellecour, 61). — Jeudi, 19 mai, à 1 heure précise, concours dit des petits rentiers 16 séries à 4 francs (2 contre 2), 12 parties, casse-croûte général ; 2, 6 fr. ; 3, 12 fr. ; 4, 20 fr.

TRIBUNE POLITIQUE

C. R. N. — Ce soir mercredi, 18 mai, réunion générale à 8 h. 12 précises. A l'ordre du jour : « Qu'est-ce que le nationalisme ? » par le camarade Borne.

Courrier des Spectacles

Casino-Kursaal. — Tous les soirs grand succès des Mas-André, duellistes internationaux, de Nino Pervenche, diseuse, les jongleurs Kentucky, les Grains, musiciens, et de la troupe russe Baginsky. Vendredi, pour la dernière soirée montaine de la saison huit départs sont annoncés.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL KOUROPATKINE

Saint-Petersbourg, 17 mai. — Le général Kouropatkin adresse à l'empereur le télégramme suivant : « Nos cosques eurent le 10 mai, près de Kouan-Dian-I-sian, une fusillade avec un détachement japonais, composé d'un bataillon, de deux escadrons appartenant à la garde. La fusillade dura une demi-heure.

« Dans le rayon situé au nord-est de Feng-Hoang-Tcheng, les détachements d'avant-garde japonais occupèrent le 15 mai Naitouyintza, dans la vallée de la rivière de Babasko-Dzianhouo.

« Les 14 et 15, des reconnaissances furent poussées à six kilomètres au-delà de la station de Vafandian. On ne découvrit pas le 15 mai de mouvements de détachements plus considérables au nord de Poulandian ».

LA SITUATION

Moukden, 17 mai. — Le front de bande russe se rapproche de plus en plus de Moukden. Les Japonais se trouvent à 45 verstes seulement au nord-est de la ligne de Moukden. Deux de leurs colonnes marchaient sur Moukden en tournant la position russe.

« Il y a eu jusqu'ici un grand nombre de petites escarmouches, mais aucune opération décisive. L'expédition japonaise du côté de Poulandian intercepte complètement les communications avec Port-Arthur. Les Japonais opèrent en pays accidenté bien approprié à la défense pour les Russes, mais au nord de Liao-Yang et de Moukden ce sont des plaines coupées de rivières ; le temps est chaud et sec actuellement, mais la pluie deviendra un vrai marécage à la saison des pluies, de sorte qu'il faudra virtuellement suspendre les opérations.

Moukden, 17 mai. — On annonce aujourd'hui que le corps principal des Japonais marche sur Hai-Cheng et Kai-Ping ; en même temps des forces moins considérables s'avancent dans la direction de Liao-Yang. D'importants événements semblent imminents.

LES JOURNAUX DU MATIN

Paris, 3 heures matin. La République Française. — M. Latapie. « Si le Pape s'était borné à déplorer l'offense qu'il estime avoir reçue de la part du gouvernement français, celui-ci aurait cru bon peut-être de fournir des explications et d'offrir quelques adoucissements ; mais non, nous n'avons pas eu l'intention d'offenser le Saint-Père.

« Au demeurant, la clientèle des sectaires qui nous gouvernent n'aurait pas été fâchée d'apprendre que le Saint-Père se trouvait offensé, mais il ne fallait pas mettre en cause l'Italie et soulever la question des droits temporels de la papauté.

« En effet, la protestation, voilà ce qu'il faut bien qu'on le sache, s'adresse moins à la France qu'aux puissances catholiques qui pourraient exciper un jour de son exemple.

« Le Gaulois. — M. Desmoulin : Nous nous sentons profondément humilié en pensant que François-Joseph a pu, sans que Victor-Emmanuel s'en offensât, refuser une visite à laquelle M. Loubet s'est douloureusement résigné. La France républicaine est donc moins respectée, moins redoutée que l'autorité impériale.

« Le respecteur le Saint-Père et le président Loubet se voit contraint de rouger sous peine de perdre les sympathies du roi d'Italie.

CHRONIQUE DES BOULES

Jeu de boules (rue Bellecour, 61). — Jeudi, 19 mai, à 1 heure précise, concours dit des petits rentiers 16 séries à 4 francs (2 contre 2), 12 parties, casse-croûte général ; 2, 6 fr. ; 3, 12 fr. ; 4, 20 fr.

TRIBUNE POLITIQUE

C. R. N. — Ce soir mercredi, 18 mai, réunion générale à 8 h. 12 précises. A l'ordre du jour : « Qu'est-ce que le nationalisme ? » par le camarade Borne.

Courrier des Spectacles

Casino-Kursaal. — Tous les soirs grand succès des Mas-André, duellistes internationaux, de Nino Pervenche, diseuse, les jongleurs Kentucky, les Grains, musiciens, et de la troupe russe Baginsky. Vendredi, pour la dernière soirée montaine de la saison huit départs sont annoncés.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Table of market prices for livestock in Lyon-Vaise, including various types of cattle and sheep.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table of silk market conditions in Lyon, showing prices for different grades of silk.

AVIS

aux Pensionnaires, Cercles, Patronages, Cafés, etc. A VENDRE THÉÂTRE GUIGNOL avec Décors, Poupées, Costumes Accessoires. Ce Théâtre est petit, léger, peu encombrant. S'adresser concierge, cours Vitton, 63, Lyon.

UN GRAND SUCCÈS

Les Figures contemporaines de notre rédacteur Joseph MARIN, obtiennent partout un succès que nous n'hésitons pas à qualifier de considérable et de légitime. C'est par centaines à la fois que les libraires parisiens lui font des demandes d'exemplaires, sans parler des demandes de la province.

PETITES ANNONCES ÉCONOMIQUES

du RAPPEL RÉPUBLICAIN PARAITRONT Vendredi Prochain

SPECTACLES ET CONCERTS

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, concert spectacle varié, terminé par le vitograph. Aujourd'hui, matinée à deux heures. CONCERT DE L'HORLOGE. — Ce soir, à 8 h., concert varié et première représentation du Gossu du Miracle.

PUBLICITÉS D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Sables Elisa beth, épouse Brét, 33 ans, rue de la Tomette 45, f. 5 h. — Brunet Antoine, 60 ans, place Colbert, 6, f. 5 h. — Buchol, Marcelle 41 jours, rue Vieille-Monnaie, 30, f. 4 h. — Monnet Jean-Marie, courtier d'assurance, 36 ans, rue Vieille-Monnaie, 81, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Péronie J., épouse Klauer, 47 ans, H. Dieu, f. 7 h. — Glaris Suzanne, veuve Tarascon, 81 ans, rue Mazarin, f. 4 h. — Anard Henriette, 3 ans, Charité, f. 5 h. — Kopy Madeline, veuve Rombold, 82 ans, rue de Remparts, 55, f. 5 h. — Chamo-don Pierre, boucher, 53 ans, H. Dieu, f. 3 h. — Clapaud Alphonse, cultivateur, 57 ans, cours Chalmagnac, f. 5 h.

Troisième arrondissement. — Noveux Edouard, propriétaire, 69 ans, rue Ternois, 10, f. 6 h. — Query Jean-Marie, tailleur, 44 ans, rue Parmentier, f. 4 h. — Gros Louis, cafetier, 36 ans, rue de Vienne, 101, f. 4 h. — Pignolet Jeanne, corsetière, 25 ans, rue Saint-Michel, 50, f. 2 h. — Chalot Jeanne veuve Chabrier, rentière, 55 ans, rue Omer-Louis, 2 ans, f. 3 h.

COURS DE LYON

Table of market prices for Lyon, including various commodities and their prices.

COURS DE PARIS

Table of market prices for Paris, including various commodities and their prices.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

PARIS

Paris, 17 mai. A Londres, le cuivre avait fléchi à L. 57,70, à New-York inchangé à 13,50, en cotait l'Amalgamé 43,37, l'Anaconda 74, Calumet 455 dollars.

PARIS

Paris, 17 mai. Le début est franchement lourd; par la suite le marché accentue sa lourdeur qui dans certains compartiments dégénère en faiblesse.

PARIS

Paris, 17 mai. Il sera proposé à l'Assemblée du 27 courant de la Compagnie Française des Mines et Usines d'Escombrera-Bleyberg un dividende brut de 25 francs par action contre 35 francs précédemment.

BULLETIN FINANCIER

LYON Lyon, 17 mai. Malgré des reports très bon marché, voire même du déport sur les Russes, hier, à Paris, la tendance a été bien mauvaise, ce matin.

INFORMATIONS FINANCIERES

La Société des Brasseries et Tavernes Zimmer mettra en paiement, à dater du 31 courant, un acompte de 2 fr. 50 bruts sur le dividende de l'exercice en cours, contre remise du coupon n° 3.

H. BAUCHE & CIE LYON - 7, rue Président-Carnot, 7 - LYON. INCROCHETABILITE. INCOMBUSTIBILITE ABSOLUES. COFFRE-FORT "LE CUIRASSE".

ASTI-MOUSSEUX. Michel PÉRONA, Chambéry. Cassis ROYER-HUTIN. Absinthe ROYER-HUTIN. Fraise ROYER-HUTIN. Guignolet ROYER-HUTIN.

A CETTE PLACE Vendredi Prochain PARAITRONT Les PETITES ANNONCES ECONOMIQUES du Rappel Républicain.

A VENDRE CAFÉ-BILLARD dans bon quartier. Prix à débattre. Ecrite S. P. A. 52, rue République, Lyon, sous le n° 4.167.

A VENDRE PROPRIETE à LYON. 60-Rue de Monplaisir, 106. Près la Place de Monplaisir (à proximité de 2 stations de Tramways).

PETITJEAN 9 RUE DES HALLES PARIS. Grand choix d'affaires sérieuses de toutes sortes. Etude de toute affaire sur place sans aucun frais.

A VENDRE A L'AMIABLE. Une des plus belles propriétés de la Riviera, située à proximité du Pont Saint-Louis et connue sous le nom de :

MME YVON célèbre somnambule. J'inscris, guide et console sur toutes choses de la vie passée, présent et avenir.

DERNIERS BILLETS DE LA LOTERIE de GUÉRET. POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE à Guéret (Creuse). AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 23 JUI 1903. Au Capital de 200.000 fr. Gros lot: 15.000 fr. Tirage: 13 JUI 1904. Prix du Billet: UN Franc.

VENTE DE FONDS. Le café-comptoir, 23, rue Tête-d'Or, a été cédé à une personne désignée dans l'acte.

A VENDRE. Jolie propriété, à 5 minutes de la gare de Châtonges, près de la Saône, composée de: 1° Maison de maître, presque neuve.

VERS et CONVECTIONS des enfants guéris par la Poudre Vermifuge Lion. (Le meilleur des vermifuges connus) 0,30 cent. les 3 paquets.

ACHETONS VIEUX PRESSEURS ROYER S'ad. à MM. Archambault et Ferté, nég. en bois, à Paris, 103, rue de Charenton.

IMPRIMERIE WALTENER & Co. 3, Rue Stella, LYON. SPÉCIALITÉ D'IMPRESSION DE THÈSES.

Guérison Sûre et Radicale DES MIGRAINES, NÉVRALGIES. PAR LES DRAGÉES DES RR. PP. PRÉMONTRES à base de Valériane et des Principes actifs du QUINQUINA.

MAISON BÉNEVOLO 48, Rue de la République, LYON. OPTIQUE SCIENTIFIQUE et MÉDICALE. VERRES ISOMÉTROPS.

ROBES ET CONFECIONS. A façon pour Dames et Fillettes. PLACE BELLECOUR, 27, au 3° LYON. MANDARINS. Qualité extra supérieure.

Pour la Publicité du "RAPPEL REPUBLICAIN" S'adresser à la S. P. A., 52, Rue de la République LYON

LES DRAMES DU MARIAGE LA VEUVE DU CAISSIER. PAR Xavier de MONTÉPIN. A merveille... Aussitôt M. d'Angélys nettoya comme un pont en dévot la suite d'une banque rasoir, nous le babilonnions avec un foulard en ayant soin de laisser libre les voies respiratoires.

en tel endroit. — Ouvrez les portes sans perdre une minute. Courez de théâtre et de dévotion du comte qui, tout joyeux de revoir la lumière, oubliera presque sa méaventure... Etes-vous convaincu ?

je vous parle d'elle, au sujet des précautions à prendre pour la réussite. — Faites en sorte qu'elle ne vienne point nous troubler... Sa présence intempestive compromettrait tout...

lon et une corde solide pour les mains... — Je n'oublierai rien, comptez-y... — Prévoyons le cas où notre homme tenterait de s'échapper...

Nous arriverons à neuf heures moins cinq minutes, le comte et moi... — Vous rendez jusqu'à la grille... Les deux hommes traversèrent le jardin sans prononcer une parole.

pressé dont mon patron me charge... — Ce travail ne retiendra ici demain toute la journée, et le soir, à peu près à la même heure qu'aujourd'hui, des gens d'affaires viendront traiter avec moi des questions importantes...